

APEX *Violences conjugales*

22 rue de la Cigale d'Or (siège social) - 66000 PERPIGNAN
04 68 63 50 24 Courriel : apex.adivad@orange.fr
Site www.violences-conjugales.org

Organisme d'intérêt général

Association loi 1901
Déclarée le 24/04/1984 sous le n° w
662001601 à Perpignan
Journal officiel n°119 du 22/05/1984

PROJET ASSOCIATIF

I. CREATION ET ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

APEX, Association Pour l'enseignement, l'éducation, les études et l'Expérimentation, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901- décret du 16 août 1901. Elle a été déclarée le 27.04.1984 sous le n° W662001601 à Perpignan, parution au Journal Officiel N° 119 du 22.05.1984.

Son siège social est établi au : 22 rue de la Cigale d'Or 66000 PERPIGNAN

L'association a pour but « la défense des intérêts matériels et moraux des familles conformément aux dispositions de l'article L211.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ». Elle a pour objet de favoriser, promouvoir et mettre en œuvre toute action éducative et d'enseignement, études, recherches et expérimentation en matière de développement économique et humain et notamment en matière de violences conjugales.

L'association est dirigée par un conseil d'administration qui est composé de 2 à 10 membres élus par l'assemblée générale parmi les membres de l'association. Les membres du conseil d'administration sont élus pour 2 ans ; ils sont rééligibles. Le conseil d'administration se réunit au minimum 2 fois par an.

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau qui a pour seule fonction la gestion courante de l'association. Il est composé de 2 à 3 personnes.

Devra être présent lors des réunions au minimum un salarié de l'association.

L'association se compose de : membres actifs, membres adhérents et de bénéficiaires

Membre actif : Personne qui paie sa cotisation et qui participe bénévolement à la vie de l'association

Membre adhérent : Personne qui paie sa cotisation. Elle peut bénéficier des activités de l'association.

Bénéficiaire : Personne qui bénéficie des activités de l'association.

• *Le Bureau*

Présidente : Imma MATAIX, assistante sociale

Trésorier : Marc LECLERC, chef d'entreprise

Secrétaire : Marie-Noëlle FRECHINOS, secrétaire comptable

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

Numéro de SIRET : 410428908 00025
Code APE : 8899B

- ***Le Conseil d'Administration***

Christian NEGROLI, retraité

Denis LAMBERT, comptable

Françoise COSTE, médecin

Geneviève MASSINES, éducatrice spécialisée

Marie Josée MAGUER, sage-femme

Mathilde PALAU, éducatrice spécialisée

Muriel GUILLAUMES, formatrice

Jacques LORIEUX, retraité (membre d'honneur)

II. APEX : Violences conjugales de l'intervention à la formation

1. Présentation de l'équipe

Les membres, majoritairement travailleurs sociaux, salariés en Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel, ont suivi plusieurs niveaux de formation dispensés par l'équipe « d'Option : « une alternative à la violence conjugale et familiale » (Québec).

Christine GUILLAUMES, coordonnatrice, intervient sur l'Escale, la permanence pour les jeunes exposés aux violences conjugales, et les permanences de la MSP de Céret.

Isabelle LOEB est chargée de la comptabilité et l'administration, de la gestion de l'organisme de formation.

Laetitia BRAVO intervenante à l'Escale, anime les permanences de la MSP de Rivesaltes, d'Elne et de Thuir, ainsi que les groupes de paroles pour les personnes auteures de violences conjugales.

Mehdi EL BARKANI est intervenant sur les permanences et groupes de paroles pour les personnes auteures de violences conjugales et sur l'Escale.

Stéphanie GODARD, intervenante sur la MSP de Font Romeu.

Valérie FONTIMPE intervenante sur l'Escale et la MSP de Prades coordonne l'action Prévention de la récidive et l'accompagnement des personnes auteures des violences conjugales

Yann LAUTROU, intervenant sur l'Escale.

L'équipe peut aussi intervenir sur les actions de prévention auprès des jeunes dans les collèges et les lycées.

2. Les valeurs et principes d'intervention

APEX accueille, écoute, accompagne des personnes en prise ou ayant été en prise avec les violences conjugales, prône les valeurs de respect, égalité hommes/femmes, non-jugement des personnes accueillies, confidentialité des échanges et de l'identité des personnes accueillies, croyance à la remobilisation des ressources intérieures existantes, partenariat.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

Numéro de SIRET : 410428908 00025

Code APE : 8899B

Nos principes d'interventions sont les suivants :

La violence, quel qu'en soit la forme, ne peut être tolérée et doit être punie par la loi. C'est un moyen choisi pour dominer une autre personne.

Les notions de sécurité et de protection sont primordiales au sein de l'association. Elles permettent aux personnes accueillies de trouver un espace qui leur est dédié.

L'accompagnement se déroule dans le respect de la personne, de son rythme, de son autonomie, en prenant en compte ses capacités afin qu'elle puisse reprendre le contrôle de sa vie.

L'accueil des enfants, victimes collatérales de la violence conjugale, est pris en compte. Nous nous assurons qu'il se déroule dans un cadre sécurisant pour l'enfant, en premier lieu avec sa mère, puis lorsque l'enfant se sent suffisamment sûre, seul avec l'intervenant.

Nous partons du principe que toute personne est responsable des actes qu'elle pose et des décisions qu'elle prend. Aussi, nous ne « victimisons » pas les personnes aux prises avec les violences conjugales que nous accompagnons, tout comme nous travaillons sur la prise de responsabilité et la reconnaissance des actes posés des personnes auteures.

Afin de poursuivre son travail de réflexion et d'effectuer au mieux ses missions dans des conditions favorisant un accueil de qualité, l'équipe se réunit régulièrement et participe mensuellement à des séances de supervision, tout comme les co-animatrices (APEX et CD66) des groupes de paroles des Maisons Sociales de Proximité.

Nous avons obtenu l'agrément pour le parcours de sortie de prostitution.

L'association APEX dispose aussi d'un organisme de formations dispensées tout au long de l'année à des professionnels de divers horizons, souvent en lien avec le travail social. Certains membres de l'équipe co-animent d'ailleurs les formations dispensées par Option.

3. L'organisation

L'équipe accueille les personnes dans des services et espaces différenciés :

- L'Escale : Accueil de jour labellisé pour les femmes et les enfants exposés aux violences conjugales (Perpignan)
- Les personnes auteures sont reçues sur rendez-vous à Perpignan dans d'autres locaux.
- Permanences et groupes de paroles dans les Maisons Sociales de Proximité du Département des PO (Thuir, Céret, Elne, Prades, Rivesaltes et Font Romeu)
- Les permanences pour les jeunes de 12 à 18 ans en partenariat avec une psychologue clinicienne se situent dans ses bureaux sur Perpignan.

L'équipe intervient aussi :

- Au centre de détention pour des sessions d'information auprès de certaines personnes détenues
- Au centres maternels le Rivage (ACAL) et la Maison de Gaïa (IDEA) afin d'y animer des groupes d'échanges ou des ateliers (poterie, danse)

Nos actions périodiques :

- Participation aux réunions du Fil à Métisser, à l'Observatoire Départemental contre les Violences Envers les Femmes, aux réunions du Collectif Droits Des Femmes 66.
- Intervention à la cellule de recueil d'informations préoccupantes des victimes de violences conjugales

Nos actions ponctuelles :

- Prévention de « la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes » auprès des scolaires (collèges et lycées), journée d'accueil des étudiants à l'UPVD
- Interventions auprès des centres de formation de travailleurs sociaux, les centres sociaux.
- Nous répondons à toutes les sollicitations de nos partenaires qui sont en demande d'informations.

III. Accompagnement des personnes en prise avec les violences conjugales

1- L'ESCALE

L'Escale est un lieu ressource pour les femmes victimes ou ayant été victimes de violences conjugales, accompagnées ou non d'enfants. Les personnes peuvent venir avec ou sans rendez-vous sur les heures d'ouverture suivantes : lundi de 12h à 17h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 17h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et Vendredi de 14h à 17h.

L'accueil se fait dans une maison avec jardin qui offre un espace pour des rencontres collectives, ateliers bien être, sophrologie, groupe de paroles, un espace pour les femmes avec un coin bureau informatique, un espace bibliothèque, une grande cuisine, une salle de bain, des bureaux pour les entretiens individuels, une salle de jeux pour l'accueil des enfants. Un grand garage nous permet la mise en place d'ateliers. Il peut aussi temporairement, sous certaines conditions, servir de dépôt d'affaires pour les femmes en attente d'un hébergement. L'Escale est conçue pour être un lieu convivial et chaleureux, où les femmes, accompagnées ou non d'enfants, viennent autant de fois qu'elles le souhaitent, au rythme qui leur convient, et restent le temps qu'elles souhaitent, pour échanger entre elles (et avec l'intervenant si nécessaire) ou tout simplement pour bénéficier d'un moment de calme.

Certaines femmes accueillies en urgence, viennent passer la journée à l'Escale.

Les personnes contactent l'Escale, soit pour un entretien téléphonique, soit pour des informations ou des conseils, soit pour prendre rendez-vous. Toutes les personnes qui nous appellent ne sont pas forcément victimes de violences conjugales mais se sentent concernées par cette problématique.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

Des professionnels (dans le cadre de la discréetion professionnelle et avec l'accord des personnes accueillies) nous contactent pour orienter des personnes mais aussi pour échanger sur des situations familiales. Ce travail de partenariat reste au centre de notre fonctionnement et permet de répondre au mieux aux préoccupations des personnes qui nous sollicitent.

Nous proposons un premier entretien téléphonique qui permet une première écoute, une orientation éventuelle vers d'autres partenaires, et des prises de rendez-vous à l'Escale ou sur les permanences dans les MSP du département. Certaines femmes ne peuvent venir sur la structure soit par crainte que leur compagnon ne le sache, soit parce qu'elles ne peuvent pas sortir de chez elles, soit parce qu'elles ne sont pas sur le département. Avec elles, nous effectuons des entretiens téléphoniques approfondis et le cas échéant des orientations.

En ce qui concerne les femmes vivant hors département nous recherchons des lieux proches de leur domicile afin qu'elles puissent prendre contact avec des professionnels ou avec le 3919.

Notre soutien s'effectue à partir :

- D'entretiens individuels.
- D'accompagnements auprès des médecins, du service des urgences de l'Hôpital, des commissariats, des gendarmeries, des CHRS et structures d'urgence, des associations caritatives...
- D'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques (orientation pour dossier CMU, SIAO, cellule, surendettement, aide juridictionnelle, recherche de logement,
- Des temps de rencontres mères/ enfants,
- D'ateliers de sophrologie : Les femmes accueillies peuvent, si elles le souhaitent participer aux ateliers de sophrologie animés par une sophrologue, tous les mardis de 14h30 à 15h30
- D'ateliers de self défense animé par un professeur de judo tous les vendredis de 14h30 à 15h30
- Comité des usagères : un temps de concertation nommé « réunion des Escaliennes ».
- De la permanence bimensuelle de France Victimes 66.
- Des groupes de paroles
- Des interventions collectives ponctuelles de partenaires extérieurs (avocats, CRAM, ...).
- D'ateliers créatifs (poterie, peinture) un mercredi sur deux l'après-midi avec les enfants (de 3 à 10 ans environ)
- Des ateliers manuels (mosaïques) avec les femmes (souvent les mères des enfants qui participent à l'atelier travaux manuels)
- Des ateliers bien être, beauté image de soi, repas partagés

2- LES JEUNES DE 12 à 18 ans

Une permanence est assurée un mercredi sur deux de 17h à 19h et le groupe est co animé par une psychologue et une travailleuse sociale.

La fonction des animatrices est de permettre la circulation de la parole entre eux et d'aider à l'expression des émotions et de les contenir, de les accompagner à agrandir leur champ du possible pour éviter que des modes de fonctionnement se répètent de génération en génération.

Après le groupe, elles échangent et prennent des notes sur ce qui vient de se passer.

Les orientations des adolescents proviennent soit des parents, soit des professionnels.

3- LES PERSONNES AUTEURES DE VIOLENCES CONJUGALES

Nous effectuons des permanences sur un autre lieu pour les personnes auteures de violences conjugales.

Leur venue est soit spontanée, soit imposée par décision de justice. Un protocole avec le Parquet du Tribunal de Perpignan a été signé en 2005.

Ces personnes prennent contact pour un premier rendez-vous individuel afin de définir leur motivation à travailler sur leur problématique de violence. Si un désir de changement ne se manifeste pas aux cours des entretiens individuels, la personne ne pourra pas intégrer le groupe de paroles qui est la finalité de notre accompagnement.

L'accompagnement proposé est un programme de 21 séances minimum en groupes de paroles, contre une participation financière et une acceptation des règles du groupe. Ce sont des groupes ouverts de 8 participants maximum, co-animé par un binôme homme/femme. Les groupes ont lieu chaque semaine sur une durée de 1h30.

Les objectifs de ces groupes sont d'éviter la récidive, favoriser la réflexion sur les modes de communications violentes et sur la justification des passages à l'acte, faire prendre conscience de la responsabilité de ses agirs violents, remettre en question leurs fonctionnements et trouver d'autre mode de communication, aider à une meilleure gestion de leurs émotions, en comprendre l'origine, réfléchir à l'impact sur les proches et l'entourage.

IV. FINANCEURS et PARTENAIRES

Nos actions sont financées et soutenues par :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse Primaire D'Assurance Maladie
- Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Le Conseil Départemental 66

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

Numéro de SIRET : 410428908 00025
Code APE : 8899B

- Le Conseil Régional Occitanie/ Méditerranée Pyrénées
- La Direction Régionale Droit des Femmes et à l'Egalité
- La Fondation de France
- Le Fonds D'aide à la Vie Associative
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- La justice
- La Mairie de Perpignan
- La Mutualité Sociale Agricole

Nous avons obtenu le label du REAPP et du Contrat de ville

Pour fluidifier nos ressources et simplifier les démarches, nous avons signé des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité et la Caisse d'Allocations Familiales.

A ces financements s'ajoutent les cotisations des adhérents, les soutiens financiers, ainsi que la participation financière des hommes aux groupes de paroles et quelques actions non subventionnées et facturées, (voir les actions périodiques et ponctuelles).

Lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Club Soroptimist propose une projection avec débat au Cinéma le Castillet. Le bénéfice est intégralement reversé à APEX au profit de l'Escale. Le Club Soroptimist soutient aussi l'association via d'autres évènements. Nous avons également un soutien ponctuel des « Cargolettes du désert ». L'argent récolté profite directement aux femmes (secours d'urgence, repas, sortie, carte de bus...etc.)

Nos actions s'inscrivent dans les différents plans triennaux contre les violences conjugales proposés par l'Etat dont le dernier est 2017-2019.

Nous sommes signataires :

- Du protocole départemental de lutte et de prévention contre les violences faites aux femmes
- De la charte régionale contre les violences faites aux femmes
- Du protocole sur la « Prévention de la récidive et traitement des personnes auteures de violences conjugales »
- D'une convention avec le SPIP
- D'une convention de partenariat avec le CHRS Mares I Nens
- De la Convention locale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales
- De la convention téléphone grand danger
- D'une convention avec l'Office Départemental HLM

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

- Du protocole cadre pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes de victimes de violences conjugales
- Du protocole d'hébergement des auteurs de violences intra familiales
- D'une convention avec l'A.E.P.I. (Association Espace Polygone Insertion)

Nos principaux partenaires

- les services de police et de gendarmerie
- Les assistantes sociales de la gendarmerie et du commissariat central.
- les travailleurs sociaux des différents services : Caisse d'Allocations Familiales, Maisons Sociales de Proximité, Enfance Catalane, UDAF
- Les psychologues de différents services, les sages-femmes, les médecins, les gynécologues
- les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et les services d'accueil d'urgence.
- France Victimes 66, le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille, la Maison d'Accès aux Droits, la Maison de la Justice
- Les avocats et les différents services juridiques
- Les services hospitaliers et les cliniques, le CAC 48, l'EMPP
- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, les bailleurs sociaux et autres organismes chargés du logement
- Les associations : l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, Parenthèse, l'ASTI, la CIMADE, la Maison Bleue, Aides 66.

Apex adhère à l'UDAF, à la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences Conjugales et Familiales, au Collectif Droit Des Femmes 66, au Planning Familial 66 et 11, au Collectif Femmes Immigrées victimes de violences conjugales, et aux associations : MRAP, France Victimes 66, LGBT+66, L'Amicale du Nid, Parenthèse, le Fil à Métisser, Femmes Solidaires 66, IDEM Question de Genre, ACAM-Point Rencontre 66, l'Enfant Majuscule, le Relais Enfants Parents - Pyrénées Catalane, , Il faudra leur dire, ASSOSPHERE et ADESOL.

V. Analyse et réflexion

Points forts :

- La fréquentation de l'Escale est en augmentation d'année en année tout comme les appels téléphoniques et les prises de rendez-vous.
- Nous obtenons une reconnaissance de nos partenaires extérieurs qui nous sollicitent de plus en plus et nous orientent des usager.e.s

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous, soussignés, reconnaissons avoir été informés que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification aux données nous concernant et que, sauf opposition écrite adressée à APEX, ces données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers.

Numéro de SIRET : 410428908 00025
Code APE : 8899B

- Les formations dispensées dans le cadre de la FPC, sont appréciées par les participants et reconnues par le réseau des partenaires.
- Nous avons obtenu l'Agrément « parcours de sortie de la prostitution ».
- Nous avons obtenu la reconnaissance des financeurs qui ont signé des conventions triennales.
- Les formations contribuent à la qualité des professionnel.le.s intervenants à APEX et de leur savoir-faire et savoir être.
- Nous avons ouvert un nouveau site internet d'APEX, et avons créé la page Facebook. Ces ouvertures sur le web et les réseaux sociaux facilitent le repérage, les échanges d'informations et d'actualité.

Points à améliorer :

- Pallier l'insuffisance des subventions pour répondre aux besoins de la structure en termes de temps et moyens.
- Créer un poste de standard/accueil.
- Participer aux permanences de la Maison de justice et du droit, maison des adolescents...
- Présence sur l'Unité Medico Judiciaire pour faciliter l'accompagnement
- Ouvrir la structure lundi et vendredi matin, pour répondre à la demande de RDV
- Développer le travail auprès des hommes victimes et des femmes auteures
- Continuer de travailler à la communication de la structure, réfléchir aux outils de communication
- Répondre aux sollicitations des partenaires extérieurs sans réduire le temps dévolu à l'Escale

Orientations choisies :

Diversifier les ressources financières :

- Recherche de mécénats et création de partenariats avec des entreprises locales.
- Inscription à un moteur de recherche et mise en ligne d'un projet participatif Améliorer la communication :
- Revoir les affiches, les plaquettes et les diffuser.
- Nous ouvrir à d'autres réseaux sociaux que Facebook

Création d'un poste d'accueillant téléphonique :

Afin de gérer le flux d'appel croissant, et pour éviter que les femmes ne se retrouvent trop souvent face à une messagerie, un poste d'accueillante téléphonique devient indispensable. En effet, il est difficile pour des femmes aux prises avec les violences conjugales, qui se décident à demander de l'aide, de se retrouver sans un accueil humain. Nous pensons, que nous perdons une partie importante de ces victimes, en référence aux nombreux appels sans message. La fermeture de l'Escale le lundi matin et vendredi matin ne facilitent pas les choses.

Nous souhaiterions donc améliorer la prise de rendez-vous en créant davantage de lien lors de cet échange, rassurer la personne, lui préciser que si elle n'est pas prête ou ne peut venir, de nous prévenir pour que d'autres puissent bénéficier de ce créneau, préciser les autres permanences possibles sur le département en fonction de leur commune de résidence (proximité pour favoriser leur venue).

Développer d'autres projets :

- Accompagnement social lié au logement et obtention de logement
- Développer les actions de prévention auprès des jeunes
- Répondre aux demandes des femmes ne maîtrisant pas la langue française

VI. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

APEX est un organisme de formation enregistré sous le numéro 91660070966, datadocké, qui dispense chaque année environ 6 formations autour des violences conjugales et intra familiales.

Les formations sont animées par des travailleurs sociaux et thérapeutes d'OPTION- « Une alternative à la violence conjugale et familiale », organisme de formation agréé au QUEBEC, parfois en collaboration avec un intervenant d'APPEX.

1-Les principaux objectifs de nos formations

Les formations permettent aux stagiaires, professionnels et futurs professionnels de :

- Connaitre les mécanismes des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que les répercussions sur tous les aspects de la vie des personnes victimes et de leurs enfants,
- Adapter leur accompagnement aux besoins des personnes suivies,
- Développer des compétences et connaissances individuelles.
- Créer un réseau de professionnels formés à cette problématique.

2-Le projet pédagogique

Méthodes et outils utilisés

Concrètes et pratiques, nos formations s'appuient sur les situations rencontrées et expériences vécues par les stagiaires. C'est le fil rouge de notre approche.

Ainsi, les apports théoriques sont illustrés par une mise en application : mises en situation, jeux de rôles...

Notre volonté étant de faire des participants les véritables acteurs de leur formation, nous nous basons également sur leur expérience et leur témoignage. Nous favorisons ainsi les échanges et les transferts de savoir-faire. Ces échanges et apports théoriques permettront à chaque stagiaire de repartir avec les éléments constitutifs de « sa boîte à outils »

L'organisation de nos formations

Sessions de formation collective avec un ou deux experts formateurs d'une durée de 14 à 21H.

Ces sessions de formation sont proposées en inter ou en intra, parfois délocalisées.

Entre les formations, nous nous proposons de rester personne ressource afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des stagiaires.

3-Les métiers représentés

- Travailleur.euse.s sociaux et sociales : éducateur.rice spécialisé.e, CESF, assistant.e de service social, moniteur.rice éducateur.rice...Justice : conseiller/ère pénitentiaire d'insertion et de probation
- Médical et para médical : infirmier.e, sage-femme, médecin, psychologue, puéricultrice...
- Enseignement : professeur.e, CPE
- Administratif : secrétaire, agent d'accueil

Les stagiaires viennent essentiellement des PO, mais aussi de toute la France. Ils participent à la dynamique du réseau d'APEX.

La Formation Professionnelle Continue connaît un tournant stratégique : les réformes engagées en 2019 peuvent remettre en question l'existence de l'organisme de formation. Nous sommes aidés dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement pour faire évoluer notre offre de formation afin de pouvoir répondre aux critères à venir.

L'organisme de formation est engagé dans la démarche de Référencement National Qualité, en vue d'obtenir la Certification dans le courant de l'année 2020.